



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au Centre Culturel de Joucas, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

DÉLIBÉRATION N° B-2023-26

OBJET : CONTRAT DE VILLE D'APT PROGRAMMATION 2023 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

---

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 17 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 21

**Présents :**

APT : M. Frédéric SACCO, Mme Véronique ARNAUD-DELOY  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MENERBES : M. Patrick MERLE  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE  
GOULT : M. Didier PERELLO  
MURS : M. Christian MALBEC  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

**Procurations :**

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick MERLE, M. Jean AILLAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Gilles RIPERT  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI donne pouvoir à M. Pierre TARTANSON

Accusé de réception en préfecture 084-200940624-20230706-B-2023-26-DE Date de télétransmission : 10/07/2023 Date de réception préfecture : 10/07/2023 Page 1 sur 4
--

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

**Vu**, la signature du contrat de ville d'Apt 2015-2020 en date du 16 juillet 2015 par les différents partenaires de la politique de la ville, dont la CCPAL,

**Vu**, la délibération du Conseil municipal d'Apt n°2475 du 17 décembre 2019 approuvant l'avenant au contrat de ville d'Apt (Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020-2022),

**Vu**, la délibération du Conseil communautaire n°CC-2020-09 du 20 février 2020 approuvant l'avenant au contrat de ville d'Apt,

**Vu**, la délibération n°3001 du Conseil municipal d'Apt du 23 mai 2023 portant approbation de la programmation 2023 du contrat de ville,

**Vu**, la délibération du Conseil communautaire n°CC-2023-57 du 25 mai 2023 approuvant la Dotation de Solidarité Communautaire 2023,

L'appel à projets réalisé dans le cadre de la programmation de l'année 2023 s'est déroulé du 17 octobre au 9 décembre 2022, sur la base des thèmes qui ont été retenus :

- **Habitat et espaces publics,**
- **Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,**
- **Développement économique et emploi,**
- **Jeunesse, parentalité et éducation,**
- **Culture et sport,**
- **Santé,**
- **Accès aux droits et lutte contre les discriminations**

Dans le cadre de cet appel à projet, ces thèmes ont été déclinés en objectifs stratégiques précis. Les actions retenues dans le cadre de cet appel à projet ont démontré en quoi elles pouvaient répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné.

Les associations ont eu l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers, en amont du comité technique, lors d'entretiens individuels qui se sont déroulés les 2 et 3 février 2023.

Les actions présentées par les opérateurs ont été étudiées par les techniciens et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 14 mars 2023.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 28 mars 2023 a procédé à l'évaluation finale de ces projets et à retenu 37 actions pour lesquelles la ville d'Apt, la CCPAL, la Direction Départementale de l'Emploi, du travail et de la Solidarité (DDETS sous égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ANCT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de Vaucluse (CD84), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le bailleur social Grand Delta Habitat et le CCAS d'Apt ont précisé leurs engagements financiers.

**Considérant**, que la CCPAL est sollicitée pour participer aux actions suivant le descriptif ci-dessous :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	COUT GLOBAL	Sollicitation CCPAL	Proposition CCPAL	DESCRIPTIF
LIMN	ANPEP	42 004 €	3 000 €	1 000 €	Labellisé lieu d'innovation et de médiation numérique depuis 2017 par la région sud (volet emploi) Cibles prioritaires : demandeurs d'emploi (jeunes, chômeurs de longue durée et les seniors) Développer les outils numériques et leur utilisation comme leviers vers l'autonomie et l'insertion professionnelle 3000 pers. Dont 50 issus des QPV
R2E 2ER DESSINE TON AVENIR	ANPEP	154 916 €	3 000 €	2 000 €	Programme de formation, 3 itinéraires, autonomes ou cumulables, ouverts aux jeunes et demandeurs. d'emploi.  Expérimentation de 2 ans, pour 154 pers au total, 104 la 1 <sup>ère</sup> année, dont 60 jeunes. Financement par le PRIC (Pacte rég investissent dans les compétences).
STAGE DE DECOUVERTE DE 3 <sup>EME</sup> MU	FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION VAUCLUSE (FACE VAUCLUSE)	150 700 €	5 000 €	1 000 €	Améliorer l'information sur les métiers en direction des collégiens et de rapprocher les collégiens en recherche d'orientation post 3 <sup>ème</sup>  L'action visera à faire découvrir à des collégiens devant effectuer un stage en 3 <sup>ème</sup> , divers métiers au travers d'un parcours d'une semaine dans les entreprises différentes du bassin d'Apt et de travailler ensemble sur leur restitution.
Développement économique et emploi dans les QPV	ITV	314 650 €	4 000 €	1 000 €	Intervention en amont du processus de la création d'entreprise (au stade de la détection et de l'amorçage) en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise existants. Intervention dans la rue, aux pieds des immeubles des quartiers prioritaires.
Périnatalité et parentalité	MJC	33 470 €	2 000 €	3 000 €	Renouvellement du projet.  Développer un accompagnement à la parentalité innovant et ludique, consolider les relations parents/enfants, et parents/parent, faciliter l'élaboration de la parentalité, contribuer à l'autonomie des parents et favoriser la médiation en allant vers les publics empêchés.

**Considérant**, l'avis favorable de la commission développement économique émis le 21 mars 2023,

**Considérant**, l'avis favorable de la commission accessibilité des services au public émis le 28 mars 2023,

Le Président demande au Bureau communautaire de délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20230706-B-2023-26-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2023  
Date de réception préfecture : 10/07/2023  
Page 3 sur 4

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Prend acte,** de la programmation de l'année 2023 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 28 mars 2023,

**Approuve,** les actions de cette programmation relevant de la compétence de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour l'année 2023 pour un montant de 8 000 euros réparti comme suit :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	PROPOSITION CCPAL
<b>Développement économique et emploi</b>		
LIMN	ANPEP	1 000 €
Dessine ton avenir pro	ANPEP	2 000 €
Stage de 3è multi-entreprises	FACE VAUCLUSE	1 000 €
Dév éco et emploi dans les QPV	ITV	1 000 €
<b>Jeunesse, parentalité et éducation</b>		
Périnatalité et parentalité	MJC	3 000 €

**Dit,** que la dépense est inscrite au budget primitif principal 2023 de Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Autorise,** le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les pièces et les documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 19/07/2023